

Réaffirmation d'une politique incitative envers les ménages, généralisation du tri des déchets de cuisine, application du principe du pollueur-payeur pour les entreprises: en matière de gestion des déchets, le canton de Genève devra relever de nombreux défis au cours des prochaines années. Pour y parvenir, le Conseil d'Etat a adopté le 25 mars 2015 un nouveau Plan de gestion des déchets. Cet outil opérationnel définit l'organisation et les infrastructures nécessaires pour maîtriser la question des déchets jusqu'à fin 2017.

## 50% de recyclage, 0.- taxe poubelle!

Si le taux cantonal de récupération des déchets urbains a fortement augmenté au cours des dernières décennies – passant de 10% en 1990 à 31% en 2000 et 45% en 2014 –, il subit un fléchissement depuis quelques années. Pourtant, plus de la moitié des matériaux contenus dans nos poubelles serait encore parfaitement recyclable. C'est pourquoi le *Plan de gestion des déchets* fixe comme objectif prioritaire de valoriser 50% des déchets urbains d'ici fin 2017.

Pour y parvenir, l'analyse de la composition des poubelles démontre clairement que le principal potentiel réside dans la généralisation du tri des déchets de cuisine, qui représentent à eux

seuls un tiers de nos ordures. Cette stratégie s'est concrétisée dès le printemps 2015: quelque 7'000 ménages ont été sollicités pour évaluer de nouveaux bacs ajourés et sacs de collecte compostables. Les résultats de ce test de terrain déboucheront, dès 2016, sur une vaste campagne en faveur de la valorisation des déchets de cuisine. Développée en partenariat avec les communes et les commerces, cette opération consistera notamment en la distribution de matériel de collecte sur l'ensemble du canton.

Concernant les déchets issus des entreprises, l'objectif de récupération a été fixé à 70% en 2017. Pour y parvenir, le Plan de gestion des déchets mise

principalement sur la suppression des tolérances communales en matière de collecte des incinérables. De nos jours, de nombreuses communes lèvent encore gratuitement les déchets des PME et PMI à l'occasion du ramassage des ordures ménagères. Cette pratique, non conforme au principe du pollueur-payeur et contreproductive en termes de motivation au tri, devra être totalement abandonnée d'ici fin 2016. À l'avenir, les petites entreprises pourront éliminer gratuitement leurs déchets triés, mais pas la fraction incinérable.

La valorisation des déchets constituant une nécessité environnementale doublée d'un important enjeu économique, le canton de Genève œuvre depuis de nombreuses années à l'accroissement du taux de recyclage. Contrairement à la quasi-totalité des cantons suisses, Genève est cependant convaincu que le tri constitue un acte citoyen qui peut être pratiqué sur une base volontaire, sans incitation financière. C'est pourquoi le canton se positionne clairement contre l'introduction d'une taxe poubelle, dont les incidences négatives (baisse de la qualité du tri, incinération sauvage, tourisme des déchets, mise en place d'un système de contrôle contraignant, etc.) ne doivent pas être sous-estimées.

Le nouveau Plan de gestion des déchets s'inscrit dans la continuité de cette politique: en fixant un objectif de récupération de 50% d'ici fin 2017, Genève souhaite démontrer sa capacité à trier aussi bien que le reste du pays, par conviction plutôt que par pression sur le porte-monnaie.

Matthieu Raéis  
chef du secteur déchets  
service de géologie  
sols et déchets (GESDEC)



Le nouveau plan de gestion des déchets du canton de Genève est téléchargeable sur [www.ge.ch/dechets/publications](http://www.ge.ch/dechets/publications).